

Objet : Invitation à l'Assemblée générale ordinaire de la FAW&B asbl

Chers Membres,
Madame, Monsieur,

La FAW&B a le plaisir de vous inviter à son Assemblée générale ordinaire. Nous vous accueillerons au sein de l'atelier de restauration de la FAW&B (Solbosch de l'Université Libre de Bruxelles, Bâtiment U-B1-Local 236, Avenue Antoine Depage – 1000 Bruxelles), le **10 juin 2023 à 13h30**, avant de rejoindre, à 14h, les locaux du CReA-Patrimoine (ULB - Campus du Solbosch, Bâtiment A, porte AY1.110, Square Jean Servais, B-1050 Bruxelles) où se déroulera l'Assemblée générale.

Au terme de celle-ci, la FAW&B vous invitera à un drink pour célébrer 40^e anniversaire des ateliers de restauration et de dessin, l'occasion de se rencontrer et d'échanger ensemble sur les thèmes de l'archéologie, du dessin, de la restauration et de la conservation du Patrimoine.

Ordre du jour :

- 1. Accueil et vérification de la liste des présences et des procurations**
- 2. Approbation et validation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2022**
- 3. Présentation et acceptation des nouveaux membres**
- 4. Membre reconnu démissionnaire**
- 5. Changement d'adresse du siège social de la FAW&B asbl**
- 6. Fixation de la cotisation 2024**
- 7. Renouvellement partiel des membres de l'organe d'administration**
- 8. Bilan financier 2022 et prévisions budgétaires 2023**
- 9. Rapport du vérificateur et désignation des nouveaux vérificateurs aux comptes**
- 10. Présentation du rapport moral : Bilan des activités 2022 et programme 2023**
- 11. Approbation des comptes, du rapport moral 2022, décharge aux administrateurs et décharge au vérificateur aux comptes**
- 12. Approbation du programme et du budget 2023**
- 13. Divers**

Pour une bonne organisation de cette Assemblée générale statutaire, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner votre réponse par mail : une **confirmation** de participation ou la **procuration** se trouvant en annexe dûment complétée, avec la mention **"bon pour pouvoir" (écrite de votre main) avant le 9 juin, 12h30**. Nous attirons votre attention qu'en vertu de nos statuts, les membres effectifs ne peuvent être porteurs que de 2 **procurations maximum**. Nous comptons sur vous et votre fidélité à notre association.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration,

Éric LEBLOIS
Vice-président

Barbara FORTEMAISON
Secrétaire